PORTRAIT DE CONSOMMATION DES SERVICES EN LIEN AVEC LA POPULATION À DESSERVIR ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

PROGRAMMES Jeunes en difficulté Santé mentale - volet jeunes Dépendances - volet jeunes



ANALYSE DES INDICATEURS POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LES TERRITOIRES DE CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

DÉCEMBRE 2006



Ce document constitue la suite de :

Tableau de bord, territoires des centres de santé et de services sociaux, Abitibi-Témiscamingue, Portrait de consommation des services en lien avec la population à desservir et les ressources disponibles, Programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale - volet jeunes, Dépendances - volet jeunes, novembre 2006.

ÉDITION PRODUITE PAR :

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue $1,9^{\rm e}$ Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : (819) 764-3264 Télécopieur : (819) 797-1947

ANALYSE ET RÉDACTION

Nicole Berthiaume, agente de recherche Direction générale adjointe

PRODUCTION DES FIGURES

Guy Deslongchamps, technicien en recherche psychosociale Direction générale adjointe

MISE EN PAGE

Louise Provencher, agente administrative Direction générale adjointe

RELECTURE DE SECTIONS SPÉCIFIQUES

Marie-Élaine Lemay, agente de planification et programmation, Direction générale adjointe Chantal Naud, agente de planification et programmation, Direction générale adjointe Ghislain Beaulé, agent de planification et programmation, Direction générale adjointe

ISBN: 2-89391-306-7 (VERSION IMPRIMÉE)

ISBN: 2-89391-307-5 (VERSION PDF)

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2006 Bibliothèque nationale du Canada, 2006

Prix: 9 \$ + frais de manutention

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

LI	SIE	DES FIGURES	<i>V</i>
<i>I</i> /	NTROD	DUCTION	1
1.	POPUL 1.1 1.2	ATION DE RÉFÉRENCE Population de moins de 18 ans Population de 18 à 24 ans	3
2.	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	AINS PROBLÈMES DES ENFANTS ET DES JEUNES Enfants dont les parents sont prestataires de l'assistance-emploi Enfants recevant une allocation pour leur handicap. Abandon scolaire : plus répandu chez les garçons Problèmes de consommation d'alcool ou de drogues Délinquance : plus d'inculpations en région qu'au Québec.	9 9 9
3.		ICES DE PREMIÈRE LIGNE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTA ALE	
4.	4.1 4.2 4.3 4.4	CCES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE Signalements reçus Signalements retenus pour évaluation Évaluations complétées Prises en charge	15 18 20
5 .		ICES EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE ADOLESCENTS Évaluations réalisées selon leur orientation Sanctions appliquées et clientèle concernée	2 7 27
6.	6.1 6.2 6.3	CCES DE SANTÉ MENTALE Clientèle des services externes âgée de moins de 18 ans	31 <i>ipal de</i> 33 <i>de</i>
7 .	SERVI 7.1 7.2	ICES EN DÉPENDANCES Services externes spécialisés en dépendances Hospitalisations pour un diagnostic principal associé à une toxicomanie	37
8.	8.1 8.2	OURCES HUMAINES Ressources humaines en CLSC auprès des jeunes en difficulté et de leurs partielles fonctions de la clien moins de 18 ans	

	<i>8.3</i>	Intervenants des services externes de deuxième ligne pour les enfants et les ju en difficulté	
	8.4	Ressources humaines des services spécialisés en dépendances pour les jeunes	49
9.	RESS	DURCES FINANCIÈRES	51
	9.1	Financement du programme Jeunes en difficulté	51
	9.2	Estimation des coûts pour les services externes de santé mentale	53
cc	ONCLU	SION	55

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 :	Répartition de la population de 0 à 17 ans selon les territoires de CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue, 2005	3
Figure 1.2 :	Répartition (en %) de la population de 0 à 17 ans selon trois groupes d'âge, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2005	4
Figure 1.3 :	Taux de variation de la population de 0 à 17 ans entre 2001 et 2005, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec	6
Figure 2.1 :	Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2002 à 2004	11
Figure 2.2 :	Répartition (en %) des auteurs présumés de 12 à 17 ans selon les infractions, territoires de CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2004.	12
Figure 4.1 :	Taux de signalements des 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne par année, 2003-2004 à 2005-2006	16
Figure 4.2 :	Répartition (en %) des sources des signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	17
Figure 4.3 :	Pourcentage et nombre de signalements retenus et non retenus pour évaluation selon la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	18
Figure 4.4 :	Répartition (en %) des problématiques des signalements retenus pour évaluation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	19
Figure 4.5 :	Taux de nouvelles prises en charge des 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone et autochtone hors réserve, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne par année, 2003-2004 à 2005-2006	21
Figure 4.6 :	Taux des prises en charge en cours pour les 0 à 17 ans en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse - Clientèle allochtone et autochtone hors réserve, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, moyenne au 31 mars 2004 à 2006	22

Figure 4.7 :	Répartition en % (et en nombre) des prises en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, au 31 mars 2006.	24
Figure 4.8 :	Répartition (en%) des problématiques des nouvelles prises en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	25
Figure 5.1 :	Pourcentage et nombre d'usagers selon les sanctions appliquées en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Clientèle allochtone, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	28
Figure 6.1 :	Pourcentage d'accès aux services externes en santé mentale de première et deuxième ligne - Clientèle de moins de 18 ans, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	32
Figure 6.2 :	Taux d'hospitalisation des 0 à 17 ans pour un diagnostic principal de trouble mental, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2004-2005	34
Figure 6.3 :	Répartition des hospitalisations pour troubles mentaux selon la cause (diagnostic principal) – Clientèle de 0 à 17 ans, Abitibi-Témiscamingue, 2004-2005	35
Figure 7.1 :	Pourcentage des nouveaux clients de moins de 18 ans et de la population de 12 à 17 ans, services spécialisés en dépendances, territoires de CSSS et Abitibi-Témiscamingue, 2005-2006	38
Figure 8.1 :	Postes équivalents à temps complet actuels, attendus et requis, intervenants psychosociaux en CLSC - Programme Teunes en difficulté	44

INTRODUCTION

Cette analyse régionale est le deuxième volet du portrait de consommation des services dédiés aux enfants, aux jeunes et à leur famille dans le cadre de trois programmes : Jeunes en difficulté, Santé mentale, Dépendances.

Le premier volet est un tableau de bord contenant une quarantaine de tableaux dont la majorité rend compte de la consommation des services selon les dispensateurs, en précisant l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques des clientèles en fonction des données disponibles. Ce tableau de bord produit en novembre 2006 a été distribué aux gestionnaires concernés dans les établissements de l'Abitibi-Témiscaminque.

L'objectif du présent document est d'analyser les indicateurs du tableau de bord en soulignant les similitudes et les différences entre les six territoires de CSSS qui composent la région.

Le texte se divise en neuf sections qui reproduisent celles du tableau de bord. La première est consacrée à la population et la deuxième cible certains problèmes touchant les enfants et les jeunes comme l'abandon scolaire et la criminalité. L'analyse de la consommation des services proprement dite commence à la section 3 avec les services en CLSC pour les enfants en difficulté et se poursuit aux sections 4 à 7 dans lesquelles sont décrits les services spécialisés en protection de la jeunesse, auprès des jeunes délinquants, en santé mentale et en dépendances. Les sections 8 et 9 abordent les ressources humaines et financières pour la desserte des clientèles concernées.

Le document contient une série de figures illustrant les principaux indicateurs contenus dans le tableau de bord. Toutefois, le lecteur doit se référer au tableau de bord pour les précisions tant sur le calcul des indicateurs que sur les sources des données indiquées en notes pour chacun des tableaux.

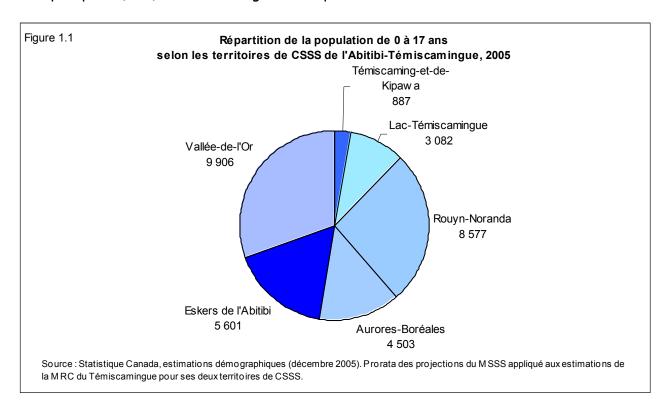
Les limites de ce portrait résident notamment dans le fait que des comparaisons ne sont pas souvent possibles avec l'ensemble du Québec et que des données très pertinentes ne sont pas disponibles actuellement. Il faut aussi tenir compte des contraintes inhérentes à la saisie des données avec les systèmes d'information utilisés.

1. POPULATION DE RÉFÉRENCE

1.1 Population de moins de 18 ans

Nombre d'habitants

La population de moins de 18 ans est estimée à 32 556 personnes pour l'Abitibi-Témiscamingue en 2005. La répartition de cette population dans les six territoires de CSSS est illustrée par la figure 1. Le plus grand nombre (9906) revient à la Vallée-de-l'Or et le plus petit (887) à Témiscaming-et-de-Kipawa.



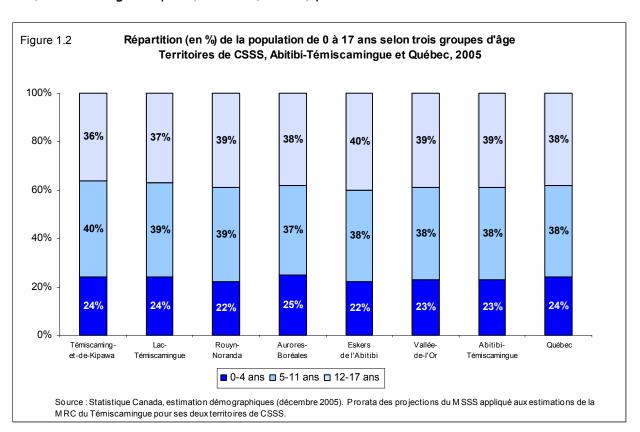
Parmi cette population, 4 %, soit 1325 personnes, **résident dans des communautés** autochtones localisées dans quatre territoires de CSSS:

Vallée-de-l'Or	749 personnes	8 % de la population totale du territoire
Lac-Témiscamingue	298 personnes	10 % de la population totale du territoire
Eskers de l'Abitibi	202 personnes	4 % de la population totale du territoire
Témiscaming-et-de-Kipawa	76 personnes	9 % de la population totale du territoire

Composition selon l'âge

La figure 1.2 montre la répartition des trois principaux groupes d'âge dans les territoires de CSSS.

- Les enfants de **moins de 5 ans** comptent pour 23 % dans l'ensemble de la région, ce qui est similaire au Québec (24 %). Dans les territoires de CSSS, les proportions varient de 25 % pour les Aurores-Boréales à 22 % pour Rouyn-Noranda et les Eskers.
- Les enfants de **5 à 11 ans** représentent 38 % des moins de 18 ans en région, au Québec et dans les territoires de la Vallée-de-l'Or et des Eskers. Les résultats pour les autres territoires sont très semblables, passant de 40 % pour celui de Témiscaming-et-de-Kipawa et à 37 % pour les Aurores-Boréales.
- Les jeunes de 12 à 17 ans récoltent 39 % pour la région, 38 % au Québec et de 36 % (Témiscaming et Kipawa) à 40 % (Eskers) pour les territoires de CSSS.



Une population plus jeune qu'au Québec

Globalement, la part des moins de 18 ans dans la population de tout âge est plus importante en région qu'au Québec : 22 % versus 20 %. Les territoires de CSSS se classent de la façon suivante par ordre décroissant :

Témiscaming-et-de-Kipawa	24 %
Lac-Témiscamingue	23 %
Eskers de l'Abitibi	23 %
Vallée-de-l'Or	23 %
Rouyn-Noranda	22 %
Aurores-Boréales	21 %

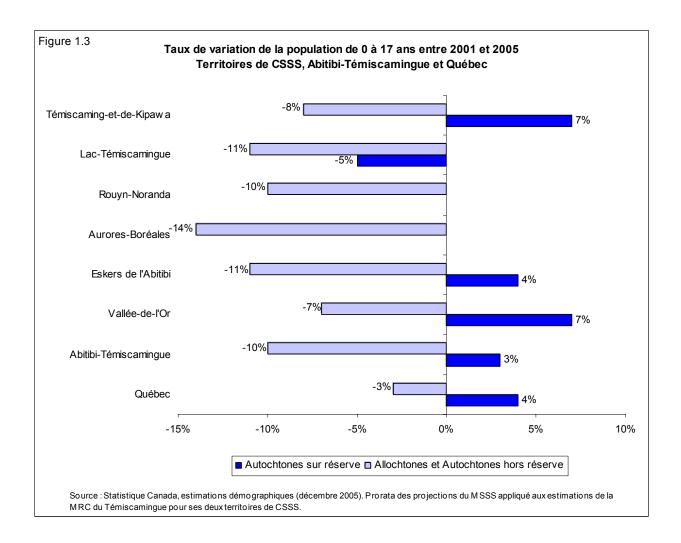
Les résultats pour les communautés autochtones de la région démontrent clairement que la population y est plus jeune. Ainsi, 40 % des résidents des communautés ont moins de 18 ans dans l'ensemble de la région, la proportion atteignant : 48 % pour le territoire de la Vallée-de-l'Or, 37 % pour celui des Eskers, 31 % pour celui du Lac-Témiscamingue et 29 % pour celui de Témiscaming-et-de-Kipawa.

Composition selon le sexe

On retrouve un peu plus de garçons que de filles parmi la population de moins de 18 ans et ce, au Québec comme en région et dans chacun des territoires de CSSS. Le rapport est de 51 % contre 49 % pour la région et pour le Québec. C'est aussi le cas à peu de chose près dans les territoires de CSSS de la région.

Évolution à la baisse

L'évolution démographique au cours des quatre dernières années (2001 à 2005) s'est traduite en Abitibi-Témiscamingue par une perte de 3 % chez la population de tout âge mais de 10 % plus spécifiquement chez la population de moins de 18 ans. Le Québec a connu, au contraire, une hausse de 3 % de la population totale, tout en suivant la tendance à la baisse de la population de moins de 18 ans, d'une manière toutefois moins marquée qu'en région, avec une perte de 3 %.



La figure 1.3 indique que le territoire des Aurores-Boréales enregistre la diminution la plus forte chez la population de moins de 18 ans (14 %) et la Vallée-de-l'Or, la perte la plus faible (7 %).

À l'inverse, les communautés autochtones ont vu leur population de moins de 18 ans augmenter de 3 % pour l'ensemble de la région et jusqu'à 7 % dans le territoire de la Vallée-de-l'Or ainsi que dans celui de Témiscaming-et-de-Kipawa. Seules les communautés autochtones du territoire du Lac-Témiscamingue ont connu une baisse de 5 % de leurs résidents de ce groupe d'âge.

Référence : Tableaux 1.1 et 1.3 à 1.6 pages 3 et 5 à 8 du Tableau de bord Jeunes.

1.2 Population de 18 à 24 ans

La population des jeunes adultes de 18 à 24 ans est estimée à 12 931 en région et sa distribution selon les territoires de CSSS suit le même ordre de grandeur que la population des moins de 18 ans :

Vallée-de-l'Or	3726	dont 214 (6 %) résident dans une communauté autochtone
Rouyn-Noranda	3684	
Eskers de l'Abitibi	2264	dont 67 (3 %) résident dans une communauté autochtone
Aurores-Boréales	1805	
Lac-Témiscamingue	1138	dont 141 (12 %) résident dans une communauté autochtone
Témiscaming-et-de-Kipawa	314	dont 20 (6 %) résident dans une communauté autochtone

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans une communauté autochtone de la région sont au nombre de 442, soit 3 % de la population de ce groupe d'âge en Abitibi-Témiscamingue. Cette part atteint 12 % sur le territoire du Lac-Témiscamingue.

La part des jeunes de 18 à 24 ans dans la population de tout âge se situe autour de 9 % au Québec comme en région ainsi que dans les territoires de CSSS. Ici encore, on observe une proportion plus élevée dans les communautés autochtones : 13 % pour la région, 15 % pour le territoire de CSSS du Lac-Témiscamingue, 14 % pour celui de la Vallée-de-l'Or et 12 % pour celui des Eskers. Le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa fait exception avec 8 %.

La composition selon le sexe pour ce groupe d'âge suit la tendance notée chez les moins de 18 ans : un peu plus de garçons que de filles dans des proportions similaires au Québec (51 %) et en région (52 %).

Référence : Tableau 1.2 page 4 du Tableau de bord Jeunes.

2. CERTAINS PROBLÈMES DES ENFANTS ET DES JEUNES

2.1 Enfants dont les parents sont prestataires de l'assistance-emploi

En Abitibi-Témiscamingue, 2180 enfants de moins de 18 ans ont un parent prestataire d'assistance-emploi en date de mars 2005. Le taux populationnel qui en résulte, soit 7 %, ne se démarque pas du taux québécois (8 %).

Ce taux varie peu d'un territoire de CSSS à l'autre :

Vallée-de-l'Or	8 %
Aurores-Boréales	8 %
Rouyn-Noranda	7 %
Eskers de l'Abitibi	6 %
Lac-Témiscamingue	6 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	6 %

Précisons que les résidents des communautés autochtones n'ont pas accès à l'assistanceemploi.

Référence : Tableau 2.1 page 11 du Tableau de bord Jeunes.

2.2 Enfants recevant une allocation pour leur handicap

Dans la région, 551 enfants de moins de 18 ans ont reçu une allocation pour leur handicap en provenance de la Régie des rentes du Québec et ce, en date de décembre 2005. Le taux populationnel qui en résulte est comparable au taux québécois : 2 %.

Les territoires de CSSS affichent les proportions suivantes :

Rouyn-Noranda	2 %
Aurores-Boréales	2 %
Vallée-de-l'Or	2 %
Lac-Témiscamingue	1 %
Eskers de l'Abitibi	1 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	1 %

Référence : Tableau 2.2 page 11 du Tableau de bord Jeunes.

2.3 Abandon scolaire : plus répandu chez les garçons

Dans la région, le ministère de l'Éducation recense 277 élèves qui sont sortis sans diplôme de la formation générale de niveau secondaire en 2003-2004 et ne se sont pas inscrits à un autre programme scolaire l'année suivante.

Ces élèves constituent 20 % des 1424 élèves « sortants », ce qui est inférieur aux 28 % de l'ensemble du réseau public québécois. Le phénomène est beaucoup plus répandu chez les garçons que les filles : 27 % contre 13 % en région et 35 % contre 21 % au Québec.

Cet écart entre les sexes s'observe aussi pour chacune des commissions scolaires de la région :

Commissions scolaires	Garçons	Filles	Sexes réunis
Or-et-des-Bois	33 %	18 %	25 %
Lac-Témiscamingue	29 %	10 %	19 %
Rouyn-Noranda	23 %	15 %	19 %
Lac-Abitibi	23 %	11 %	16 %
Harricana	23 %	8 %	16 %

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, couvrant le territoire de CSSS de la Vallée-del'Or, ressort avec les plus grandes proportions de décrocheurs tant chez les garçons que chez les filles.

Référence : Tableau 2.3 page 12 du Tableau de bord Jeunes.

2.4 Problèmes de consommation d'alcool ou de drogues

Selon l'enquête québécoise réalisée auprès des élèves du secondaire par l'Institut de la statistique du Québec en 2004, 10 % d'entre eux auraient une consommation d'alcool et de drogues à risque, dans le sens de nécessitant une intervention précoce, et 5 % auraient une consommation problématique nécessitant une intervention spécialisée. Ces résultats ont été obtenus avec l'outil DEP-ADO qui est utilisé pour évaluer le niveau de services requis.

En appliquant ce taux aux jeunes âgés de 12 à 17 ans dans la région en 2005, on peut estimer que 1277 présenteraient un problème de consommation d'alcool ou de drogues en émergence et 638, nécessiteraient une intervention spécialisée. La répartition de ces nombres par territoire de CSSS est la suivante :

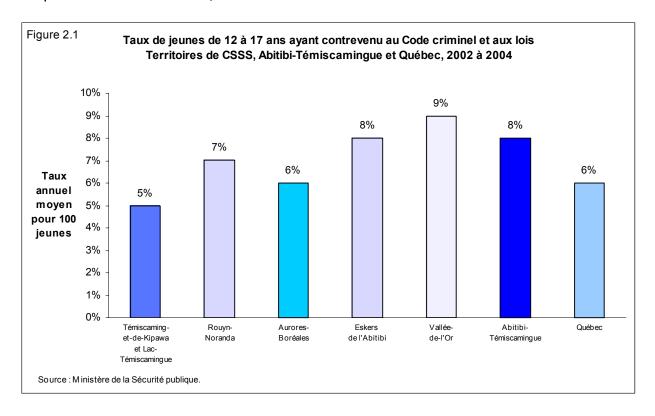
Territoires de CSSS	Consommation à risque	Consommation problématique
Vallée-de-l'Or	392	196
Rouyn-Noranda	338	169
Eskers de l'Abitibi	226	113
Aurores-Boréales	173	86
Lac-Témiscamingue	116	58
Témiscaming-et-de-Kipawa	32	16

Il est à noter que l'enquête ne relève pas de différence significative entre les garçons et les filles.

Référence : Tableau 2.4 page 13 du Tableau de bord Jeunes.

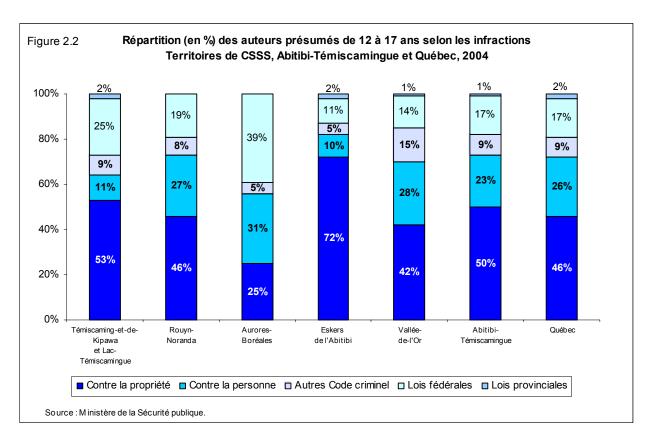
2.5 Délinquance : plus d'inculpations en région qu'au Québec

Les jeunes de 12 à 17 ans font davantage l'objet d'inculpations pour des infractions au Code criminel et aux autres lois dans la région qu'au Québec. Ainsi, la moyenne d'auteurs présumés pour les années 2002 à 2004 concerne 8 % de la population de cet âge en région comparativement à 6 % au Québec.



La figure 2.1 permet de constater que, parmi les territoires de CSSS, la Vallée-de-l'Or récolte le taux le plus élevé (9 %) alors que les territoires du Lac-Témiscamingue et de Témiscaming-et-de-Kipawa réunis se classent au dernier rang avec 5 %.

Pour la moitié des jeunes contrevenants de la région en 2004, les infractions commises sont des **crimes contre la propriété**. On relève une proportion un peu inférieure dans l'ensemble du Québec (46 %), comme l'indique la figure 2.2. À l'intérieur de la région, cette part atteint un maximum de 72 % pour le territoire du CSSS Les Eskers et un minimum de 25 % pour celui des Aurores-Boréales.



Près du quart des jeunes contrevenants de la région (23 %) sont associés à des **crimes contre la personne**, soit un peu moins qu'au Québec (26 %). Cette proportion oscille entre 31 % pour le territoire de CSSS des Aurores-Boréales et 10 % pour Les Eskers ainsi que les territoires du Lac-Témiscamingue et de Témiscaming-et-de-Kipawa réunis.

Plus de 17 % des jeunes contrevenants, en région comme au Québec, sont les auteurs présumés d'infractions relatives aux lois fédérales concernant très majoritairement les droques et les stupéfiants. Cette part atteint 39 % sur le territoire des Aurores-Boréales.

Référence : Tableau 2.5 page 14 du Tableau de bord Jeunes.

3. SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION SOCIALE

Le système d'information Intégration-CLSC donne un bon aperçu de la clientèle ayant obtenu des services de première ligne dédiés aux enfants en difficulté d'adaptation sociale et à leur famille au cours de 2005-2006, bien que la comparabilité des données d'un établissement à l'autre reste encore à améliorer.

Selon le cas, les enfants, les parents ou un autre membre de la famille sont enregistrés comme usagers. Les interventions sont alors saisies soit comme des interventions individuelles, de couple ou de famille. Les établissements assurent aussi des interventions de groupe dont la clientèle n'est pas comprise dans les résultats qui suivent.

Au total, la clientèle régionale compte 2170 usagers dont 1198 enfants de moins de 18 ans et 972 parents ou autres proches. En rapportant cette clientèle (parents et enfants) sur la population de moins de 18 ans, on obtient un taux de 6,9 % alors que la cible ministérielle pour l'année 2010 est de 7,5 %.

Le nombre moyen d'interventions par usager (enfants et famille) est de 5,2 ce qui est encore loin de la cible ministérielle de 7 pour 2010.

En fait, la situation varie passablement d'un CSSS à l'autre comme l'indique le tableau suivant :

CSSS	% population 0-17 ans	Nombre moyen d'interventions par client
Vallée-de-l'Or	5,7 %	7,4
Eskers de l'Abitibi	7,1 %	5,2
Aurores-Boréales	7,9 %	4,6
Rouyn-Noranda	4,8 %	5,3
Lac-Témiscamingue	14,3 %	2,9
Témiscaming-et-de-Kipawa	12,9 %	3,9

À première vue, l'intensité des services fait cruellement défaut dans tous les CSSS à l'exception de la Vallée-de-l'Or, le seul territoire à atteindre la cible ministérielle de 7 interventions par usager.

Cependant, ce territoire ne rencontre pas l'objectif ministériel quant à l'accès aux services: 5,7 % versus 7,5 % de la population. Trois CSSS affichent un taux dépassant cette cible: Aurores-Boréales (7,9 %), Témiscaming-et-de-Kipawa (12,9 %), Lac-Témiscamingue (14,3 %). Ce sont aussi les trois établissements qui enregistrent les nombres moyens d'interventions les plus faibles, soit respectivement 4,6,3,9 et 2,9.

Rappelons que ces résultats ne tiennent pas compte des interventions de groupe réalisées dans chacun des CSSS, souvent auprès des parents. Au total pour la région et ce programme, 26 groupes sont relevés en 2005-2006 dans le système Intégration-CLSC avec une moyenne de 5,6 interventions par groupe et la participation de 949 personnes.

Référence : Tableau 3.1 pages 17-18 du Tableau de bord Jeunes.

4. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Les données analysées dans cette section distinguent systématiquement la clientèle résidant dans les communautés autochtones, dite « sur réserve », et la clientèle autochtone n'y vivant pas, dite « hors réserve », compte tenu de leurs particularités quant aux problématiques, aux besoins et aux services assurés.

4.1 Signalements reçus

Hausse des signalements dans la région

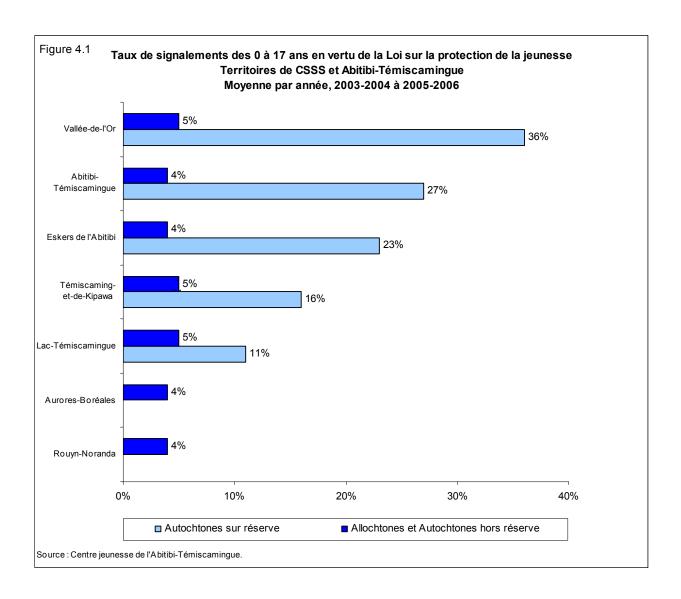
Entre 2003-2004 et 2005-2006, le nombre de signalements reçus par le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue a augmenté. Parmi la clientèle régionale, on observe une hausse de 17 % chez les Allochtones, de 25 % chez les Autochtones hors réserve et de 40 % chez les Autochtones sur réserve.

L'augmentation est plus ou moins importante selon les territoires de CSSS pour la clientèle allochtone :

Vallée-de-l'Or	26 %
Lac-Témiscamingue	17 %
Rouyn-Noranda	16 %
Eskers de l'Abitibi	13 %
Aurores-Boréales	11 %
Témiscaming-et-de-Kipawa	0 %

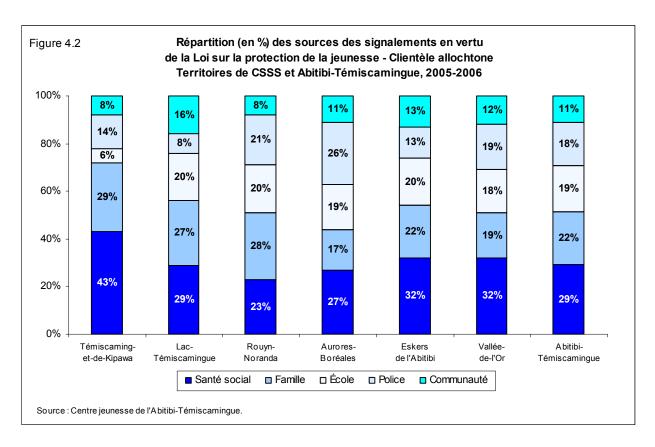
Comme on peut le constater, la Vallée-de-l'Or ressort avec un pourcentage d'augmentation nettement plus important que dans les autres territoires.

En référence à la population de moins de 18 ans, le taux moyen de signalements au cours des trois dernières années se situe à 4 % chez les Allochtones et les Autochtones hors réserve de la région. La figure 4.1 montre que ce taux est similaire d'un territoire de CSSS à l'autre. On constate aussi que, dans les communautés autochtones, ce taux grimpe à 27 % pour la région et jusqu'à 36 % pour la Vallée-de-l'Or.



Sources des signalements : assez variées

Les signalements proviennent de plusieurs sources, sans qu'aucune d'entre elles ne soit vraiment prépondérante, comme l'illustre la figure 4.2 pour la clientèle allochtone.



Ainsi, au cours de 2005-2006, le **milieu de la santé** devance les autres sources, nettement ou non, dans cinq territoires de CSSS avec une part variant de 27 % à 43 %, sauf dans le territoire de Rouyn-Noranda (23 %). La famille vient au deuxième rang sur le plan régional et dans trois territoires, avec des résultats de 22 % à 29 %. Environ 1 signalement sur 5 provient du milieu scolaire sauf dans le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa (6 %). Le milieu policier se manifeste davantage dans le territoire des Aurores-Boréales en y effectuant 26 % des signalements.

Les sources des signalements concernant les Autochtones hors réserve et sur réserve se répartissent ainsi au niveau régional :

Sources	Autochtones sur réserve	Autochtones hors réserve
Milieu de la santé	39 %	25 %
Milieu familial	20 %	17 %
Milieu policier	16 %	23 %
Communauté	13 %	15 %
Milieu scolaire	12 %	20 %

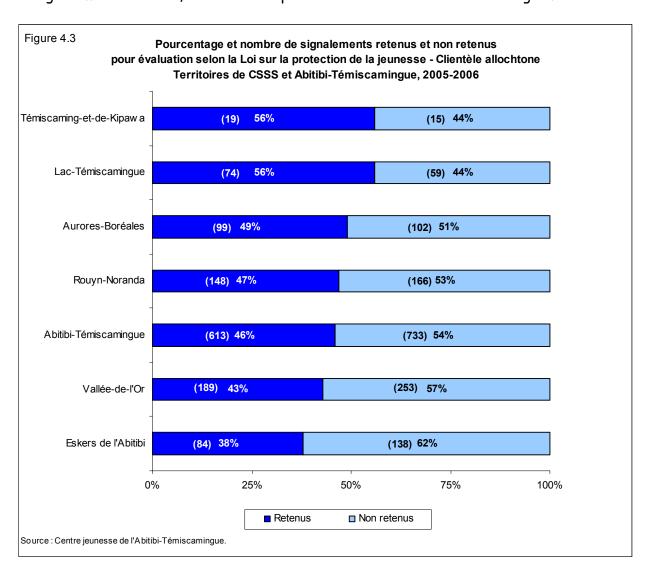
Référence : Tableaux 4.1, 4.2.1 et 4.2.2 pages 21 à 23 du Tableau de bord Jeunes.

4.2 Signalements retenus pour évaluation

Baisse du taux de rétention des signalements

La hausse des signalements effectués au centre jeunesse au cours des trois dernières années ne se reflète pas sur les signalements retenus pour évaluation, puisque le taux de rétention a diminué.

De 2003-2004 à 2005-2006, ce taux de rétention est passé de 55 % à 46 % et le nombre de signalements retenus, de 628 à 613 pour la **clientèle allochtone** de la région.



Comme l'exprime la figure 4.3 pour l'année 2005-2006, deux territoires enregistrent un taux de rétention plus faible que le taux régional : Les Eskers avec 38 % et la Vallée-de-l'Or avec 43 %.

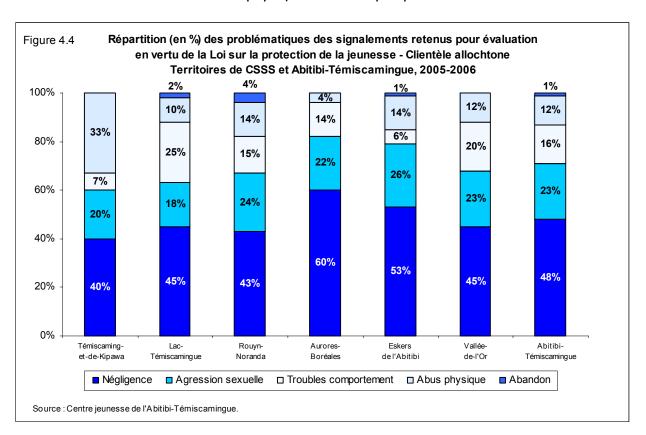
Le taux de rétention a aussi diminué chez les **Autochtones hors réserve**, de 71 % à 59 % dans l'ensemble de la région, mais le nombre de signalements concernés s'est maintenu. Parmi les 85 signalements retenus en 2005-2006, la majorité (59) concerne la Vallée-de-l'Or.

Par contre, malgré une légère baisse du taux de rétention chez la clientèle autochtone sur réserve de 60 % à 57 %, le nombre de signalements retenus a augmenté de 181 à 241. Encore une fois, la majorité d'entre eux se concentre dans la Vallée-de-l'Or : 184 en 2005-2006.

Problématiques des signalements retenus pour évaluation : évoquant souvent la négligence

Le plus souvent, les signalements sont retenus pour des problèmes de négligence : dans près de la moitié des cas chez la clientèle allochtone et encore plus chez la clientèle autochtone hors réserve et sur réserve (près ou plus de 70 % des cas selon les années).

Soulignons que les agressions sexuelles sont évoquées pour près du quart des signalements retenus de la clientèle allochtone alors que les troubles de comportement le sont dans moins de 20 % des cas et les abus physiques, dans un peu plus de 10 %.



La figure 4.4 illustre que la tendance observée au niveau régional pour la clientèle allochtone se reflète sur les territoires de CSSS dans des proportions qui varient quelque peu selon les problématiques. Chose certaine, les problèmes de négligence se classent au premier rang dans chacun des territoires.

Référence : Tableaux 4.3 et 4.4 pages 24-25 du Tableau de bord Jeunes.

4.3 Évaluations complétées

Au cours des trois dernières années, les services de protection de la jeunesse ont complété, en moyenne, 532 évaluations pour la clientèle allochtone de la région, 66 pour la clientèle autochtone hors réserve et 181 pour la clientèle autochtone sur réserve.

Il en résulte un taux de 2 % pour la population allochtone et autochtone hors réserve, mais un taux de près de 14 % pour la population de moins de 18 ans vivant dans une communauté autochtone de la région.

Les territoires de CSSS affichent un taux très similaire, variant à peine entre 2 % et 3 %, pour la clientèle allochtone et autochtone hors réserve. Les taux modulent davantage pour la clientèle autochtone sur réserve : 18 % dans la Vallée-de-l'Or, 10 % pour Les Eskers, 7 % pour Témiscaming-et-de-Kipawa, 6 % au Lac-Témiscamingue.

La décision rendue stipule que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis dans environ 40 % des cas pour la clientèle allochtone et la clientèle autochtone hors réserve de la région. Cette proportion grimpe à 54 % en moyenne sur trois ans pour la clientèle autochtone sur réserve.

Les résultats varient passablement d'un territoire de CSSS à l'autre pour la clientèle allochtone. Les petits nombres en cause dans les territoires les moins populeux ont une influence sur les pourcentages obtenus en moyenne entre 2003-2004 et 2005-2006.

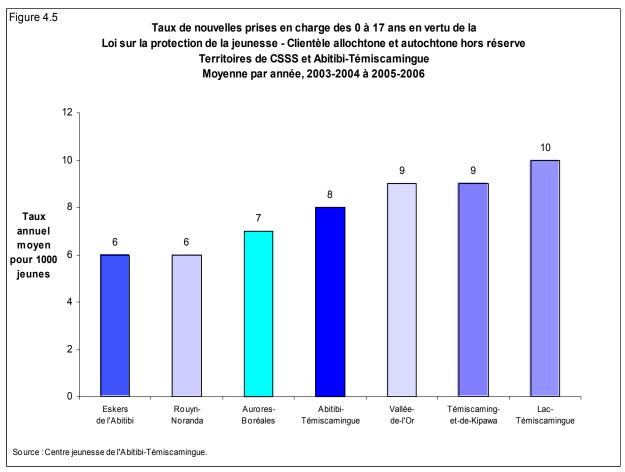
Territoires de CSSS	Évaluations	Sécurité ou développement compromis	Pourcentage
Témiscaming-et-de-Kipawa	17	10	61 %
Lac-Témiscamingue	56	29	52 %
Aurores-Boréales	84	39	46 %
Vallée-de-l'Or	148	54	37 %
Rouyn-Noranda	143	52	36 %
Eskers de l'Abitibi	84	27	32 %

Référence : Tableaux 4.5 et 4.6 pages 26-27 du Tableau de bord Jeunes.

4.4 Prises en charge

Nouvelles prises en charge

Dans la région au cours des trois dernières années, les services de protection de la jeunesse ont pris en charge une moyenne annuelle de 207 nouveaux clients allochtones et 29 nouveaux clients autochtones hors réserve.



Quand on rapporte ces nombres sur la population de moins de 18 ans, on obtient un taux de 8 nouvelles prises en charge pour 1000 allochtones et autochtones hors réserve.

À l'intérieur de la région, le taux varie entre 6 et 10 nouvelles prises en charge pour 1000, le taux le plus élevé revenant au Lac-Témiscamingue et le taux le plus bas aux territoires de Rouyn-Noranda et des Eskers (figure 4.5).

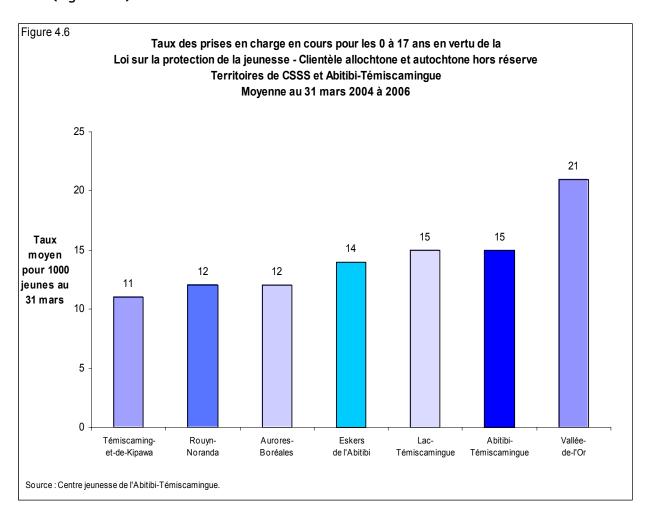
Toutes proportions gardées, le taux des nouvelles prises en charge dans les communautés autochtones de la région est beaucoup plus important, soit 73 pour 1000. Ceci représente une moyenne de 97 nouvelles prises en charge par année dont la grande majorité (79) dans la Vallée-de-l'Or.

Prises en charge déjà en cours d'application

Au cours d'une année, ces nouvelles prises en charge s'ajoutent à celles déjà en cours auparavant, compte tenu que la durée moyenne d'une prise en charge en protection de la jeunesse est de presque deux ans dans la région.

La moyenne régionale des prises en charge au 31 mars des années 2004 à 2006 est de 413 pour la clientèle allochtone et de 60 pour la clientèle autochtone hors réserve.

Le taux qui en résulte est de 15 pour 1000 dans l'ensemble de la région. Parmi les territoires de CSSS, seule la Vallée-de-l'Or enregistre un taux supérieur, soit 21 pour 1000 (figure 4.6).



Chez les Autochtones sur réserve, le taux régional se hisse à 164 pour 1000. Ce calcul est issu d'une moyenne de 217 prises en charge en cours au 31 mars des trois dernières années. Encore ici, la grande majorité (168) revient à la Vallée-de-l'Or.

Répartition selon le sexe : presque moitié-moitié

Parmi la clientèle prise en charge dans la région au 31 mars 2006, on retrouve presque autant de filles que de garçons chez les Allochtones (46 %) et les Autochtones hors réserve (47 %), mais un peu plus de filles chez les Autochtones sur réserve (51 %).

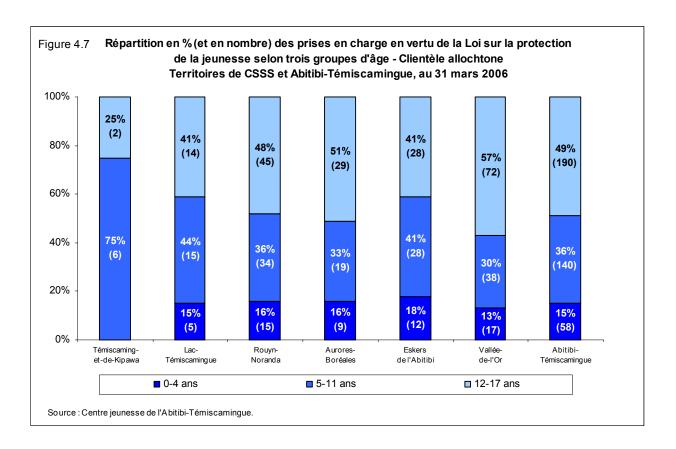
La répartition de la clientèle allochtone dans les territoires de CSSS est à interpréter avec prudence compte tenu des petits nombres en cause. Voici les résultats au 31 mars 2006 :

Vallée-de-l'Or	62 garçons	65 filles
Rouyn-Noranda	47 garçons	47 filles
Eskers de l'Abitibi	41 garçons	27 filles
Aurores-Boréales	34 garçons	23 filles
Lac-Témiscamingue	20 garçons	14 filles
Témiscaming-et-de-Kipawa	7 garçons	1 fille

Répartition selon l'âge : moins d'enfants de 0 à 4 ans

Les prises en charge au 31 mars 2006 pour la clientèle allochtone de la région concernent des jeunes âgés de 12 à 17 ans dans près de la moitié des cas (49 %). Toutefois, cette tendance n'est pas observée dans tous les territoires de CSSS, les petits nombres ne permettant pas toujours de distinguer des écarts bien nets. Chose certaine, la clientèle âgée de moins de 5 ans est toujours moins nombreuse, la proportion régionale se situant à 15 % (figure 4.7).

À la même date, les enfants de moins 5 ans récupèrent 26 % des prises en charge chez la clientèle autochtone hors réserve et 27 % chez la clientèle autochtone sur réserve dans l'ensemble de la région. La part des jeunes de 12 à 17 ans est de 34 % chez la clientèle autochtone hors réserve et de 38 % chez la clientèle autochtone sur réserve.



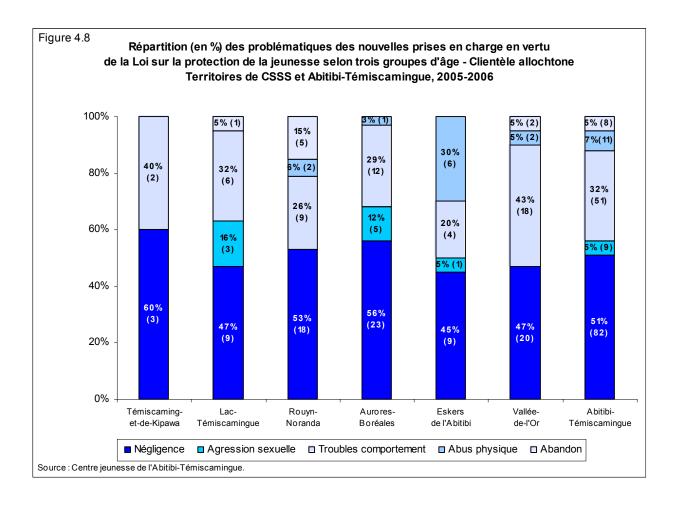
Problématiques des nouvelles prises en charge : souvent pour négligence

Les problématiques des clients suivis en protection de la jeunesse concernent plus souvent la négligence, comme c'est le cas pour les signalements retenus en évaluation.

Ainsi, au cours de 2005-2006, les nouvelles prises en charge pour des problèmes de négligence sont de l'ordre de 51 % chez la clientèle allochtone, 82 % chez la clientèle autochtone hors réserve et 86 % chez la clientèle autochtone sur réserve dans l'ensemble de la région.

Viennent ensuite les troubles de comportement avec près du tiers des nouvelles prises en charge de la clientèle allochtone, mais seulement 15 % pour la clientèle autochtone hors réserve et 11 % pour la clientèle autochtone sur réserve.

Les proportions pour la clientèle allochtone dans les territoires de CSSS sont à interpréter avec prudence, compte tenu des petits nombres impliqués. Ceci étant dit, la négligence arrive au premier rang dans tous les territoires et les troubles de comportement se classent au deuxième rang dans cinq des six territoires (figure 4.8).



Référence : Tableaux 4.7 à 4.11.3 pages 28 à 38 du Tableau de bord Jeunes.

5. SERVICES EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Cette section présente la clientèle du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) en distinguant la clientèle autochtone sur réserve et hors réserve des autres clients considérés comme allochtones.

5.1 Évaluations réalisées selon leur orientation

Nombre d'évaluations réalisées

Au total dans la région en 2005-2006, le centre jeunesse a réalisé 205 évaluations en vertu de la LSJPA pour la clientèle allochtone, 10 pour la clientèle autochtone hors réserve et 32 pour la clientèle autochtone sur réserve.

Chez la clientèle allochtone, le plus grand nombre (66) provient du territoire de CSSS de Rouyn-Noranda, suivi de la Vallée-de-l'Or (49) et des Eskers (47). Viennent ensuite en ordre décroissant le territoire des Aurores-Boréales (23) et celui du Lac-Témiscamingue (18). Enfin, le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa n'enregistre que deux évaluations.

Chez la clientèle autochtone, la plupart des évaluations sont faites dans la Vallée-de-l'Or : 29 des 32 évaluations pour la clientèle sur réserve et 7 des 10 évaluations pour la clientèle hors réserve.

Orientation des évaluations réalisées

Les évaluations sont orientées majoritairement vers des sanctions extrajudiciaires pour la clientèle allochtone de la région : 67 % en 2005-2006. Dans 29 % des cas, elles sont référées au substitut du procureur général. La décision stipule un arrêt d'intervention pour les 4 % qui restent.

À l'intérieur de la région, les sanctions extrajudiciaires prédominent comme orientation des évaluations dans quatre territoires de CSSS :

Rouyn-Noranda	49 sur 66 évaluations	(74 %)
Aurores-Boréales	17 sur 23 évaluations	(74 %)
Eskers de l'Abitibi	33 sur 47 évaluations	(70 %)
Vallée-de-l'Or	29 sur 49 évaluations	(59 %)
Témiscaming-et-de-Kipawa	1 sur 2 évaluations	(50 %)
Lac-Témiscamingue	8 sur 18 évaluations	(44 %)

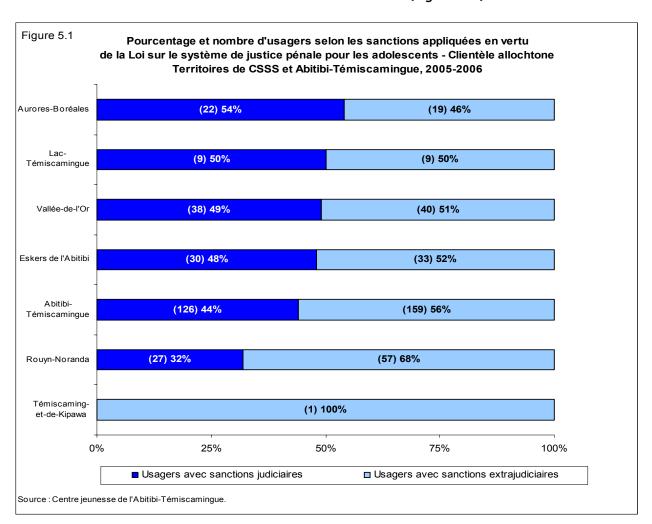
Pour la clientèle autochtone de la région, les évaluations sont orientées un peu plus vers le système judiciaire (16 sur réserve et 6 hors réserve) que vers des sanctions extrajudiciaires (15 sur réserve et 4 hors réserve).

Référence : Tableau 5.1 page 41 du Tableau de bord Jeunes.

5.2 Sanctions appliquées et clientèle concernée

Au cours de 2005-2006, le centre jeunesse a appliqué 455 sanctions en vertu de la LSJPA à 285 jeunes allochtones de la région. Plus de la moitié de ces jeunes ont des sanctions extrajudiciaires.

À l'intérieur de la région, la proportion de la clientèle ayant des sanctions extrajudiciaires atteint un maximum de 68 % dans le territoire de CSSS de Rouyn-Noranda, si on fait exception de celui de Témiscaming-et-de-Kipawa où on retrouve un seul usager, et un minimum de 46 % dans le territoire des Aurores-Boréales (figure 5.1).



Au contraire, la clientèle autochtone de la région a davantage de sanctions judiciaires : 40 des 51 usagers sur réserve et 15 des 18 usagers hors réserve.

Il est à noter qu'on dénombre davantage de sanctions judiciaires parmi les sanctions appliquées pour la clientèle allochtone dans l'ensemble de la région : 59 % des sanctions pour 44 % des usagers. C'est donc dire que la moyenne régionale des sanctions par usager est plus élevée pour les sanctions judiciaires qu'extrajudiciaires : 2,1 versus 1,2. Cette situation prévaut dans les cinq territoires de CSSS où on retrouve les deux catégories de sanctions.

On observe également cette tendance pour la clientèle autochtone: 2,2 sanctions judiciaires par usager sur réserve et 2,1 par usager hors réserve comparativement à 1,1 sanction extrajudiciaire par usager sur réserve et 1,3 par usager hors réserve.

Référence : Tableau 5.2 pages 42 et 43 du Tableau de bord Jeunes.

6. SERVICES DE SANTÉ MENTALE

6.1 Clientèle des services externes âgée de moins de 18 ans

La clientèle de santé mentale se définit ici comme les usagers âgés de moins de 18 ans et ayant un diagnostic de santé mentale. Le plan d'action ministériel estime que la clientèle à desservir pour l'évaluation et le traitement des troubles mentaux devrait atteindre au minimum 2 % de la population en première ligne et 1 % en deuxième ligne.

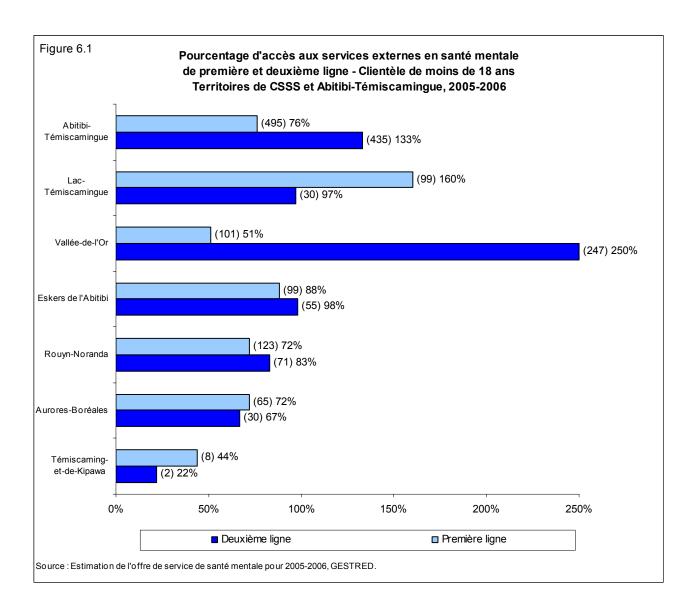
Dans la région, il est difficile de distinguer ces niveaux de services, compte tenu que les services spécialisés en santé mentale sont plus souvent restés concentrés dans la mission de centre hospitalier des CSSS et n'ont pu se déployer vers la mission de CLSC. Les notions de première et de deuxième ligne retenues actuellement font référence à la participation ou non d'un médecin spécialisé en santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre ou omnipraticien avec pratique exclusive en santé mentale) au traitement des usagers diagnostiqués.

Les estimations faites par les établissements de la région pour 2005-2006 donnent tout de même un bon aperçu de la clientèle desservie par rapport à la clientèle potentielle en référence aux seuils ministériels.

Clientèle rejointe pour des services de première ligne

Dans l'ensemble de la région, on estime à 495 le nombre d'enfants et de jeunes desservis sans la participation d'un médecin spécialisé en santé mentale au cours de l'année 2005-2006. Ces usagers représentent 76 % de la clientèle à rejoindre.

L'accès varie beaucoup d'un territoire de CSSS à l'autre. Aux extrêmes, la clientèle rejointe n'atteindrait que 44 % de la clientèle potentielle du territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa alors qu'elle la dépasserait de 60 % au Lac-Témiscamingue. Dans les quatre autres territoires, les pourcentages se situent entre 51 % (Vallée-de-l'Or) et 88 % (Eskers), tels que l'indique la figure 6.1.



Clientèle rejointe pour des services de deuxième ligne

La clientèle de moins de 18 ans bénéficiant d'un suivi conjoint de la part d'un médecin et d'un autre intervenant spécialisés en santé mentale est estimée à 435 usagers dans l'ensemble de la région, soit 133 % de la clientèle potentielle.

En fait, en combinant la clientèle de première et de deuxième ligne, le taux régional d'accès est de 95 %. Cependant, la situation diffère beaucoup d'un territoire à l'autre.

En effet, l'accès aux services de deuxième ligne serait seulement de 22 % pour le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa alors qu'il atteindrait 250 % pour la Vallée-de-l'Or. En ajoutant la clientèle dite de première ligne, l'accès reste très faible pour Témiscaming-et-de-Kipawa (37 %) mais diminue à 117 % pour la Vallée-de-l'Or.

Dans les autres territoires, l'accès aux services de deuxième ligne passe d'un minimum de 67 % pour les Aurores-Boréales à un maximum de 98 % pour les Eskers (figure 6.1). Quand on englobe toute la clientèle, la clientèle rejointe dépasse la clientèle potentielle de 39 % pour le Lac-Témiscamingue alors que l'atteinte serait de 92 % pour les Eskers, 75 % pour Rouyn-Noranda et 70 % pour les Aurores-Boréales.

Il est à noter que la compilation des données gagnera en précision avec l'implantation du système d'information Intégration-CLSC dans les cliniques externes de santé mentale des CSSS de Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or et Eskers de l'Abitibi au cours de 2006-2007.

6.2 Hospitalisations de la clientèle de moins de 18 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux

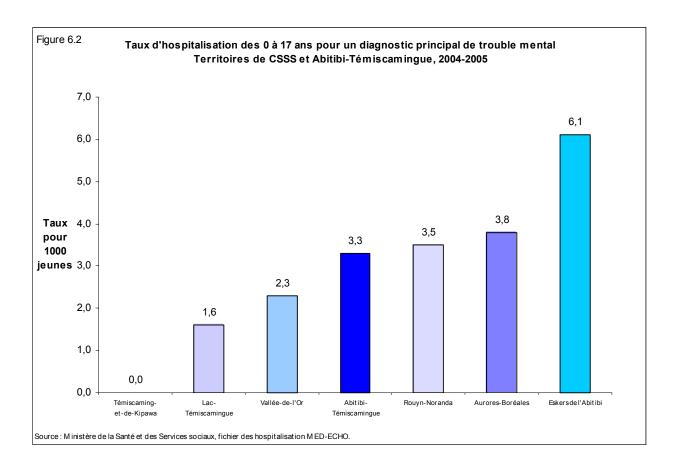
D'entrée de jeu, soulignons que les données analysées dans cette section se rapportent à des hospitalisations et qu'une personne peut être hospitalisée plus d'une fois au cours d'une année. Les hospitalisations ciblées concernent les résidents des territoires de CSSS, quel que soit l'endroit au Québec où ceux-ci ont été hospitalisés pour un diagnostic principal associé à la santé mentale, soit les codes suivants de la classification internationale des maladies (9e révision): 295 à 299, 300, 301, 306 à 309, 311 à 314 et 316. Les hospitalisations hors Québec ne sont toutefois pas incluses, ce qui peut amener une sous-estimation de la consommation hospitalière, particulièrement pour le territoire de CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et celui du Lac-Témiscaminque.

Ensemble des hospitalisations ciblées

En 2004-2005, 109 hospitalisations sont recensées pour des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans qui proviennent de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est plus que pour les deux années précédentes, la moyenne pour les trois ans se situant à 84.

En fait, cette hausse entre 2002-2003 et 2004-2005 s'est produite pour trois territoires de CSSS: Eskers (de 6 à 34), Rouyn-Noranda (de 15 à 30), Vallée-de-l'Or (de 16 à 23).

Le taux d'hospitalisation pour la population régionale est de l'ordre de 3,3 pour 1000 en 2004-2005. Le territoire des Eskers se démarque avec un taux nettement supérieur de 6,1 pour 1000. À l'opposé, on n'enregistre aucune hospitalisation au Québec pour le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa et le taux du Lac-Témiscamingue est le moins élevé (1,6 pour 1000) comme l'illustre la figure 6.2.

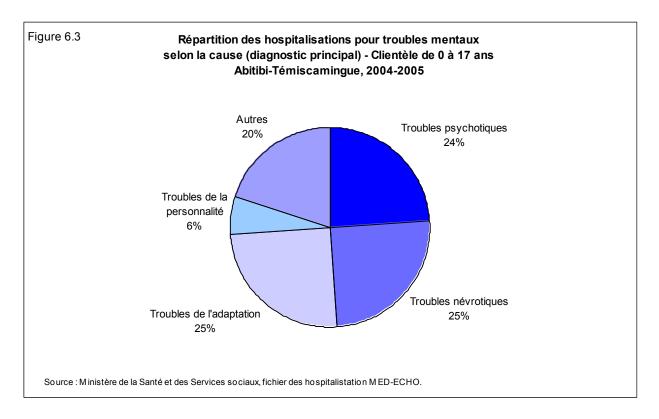


Les hospitalisations sont attribuées à des filles plus souvent pour la clientèle régionale (4,2 versus 2,6 pour 1000) et pour trois territoires de CSSS en 2004-2005 avec les résultats reproduits dans le tableau suivant.

Territoires de CSSS	Filles	Garçons
Eskers de l'Abitibi	8,6 pour 1000	3,7 pour 1000
Aurores-Boréales	4,5 pour 1000	3,0 pour 1000
Vallée-de-l'Or	3,5 pour 1000	1,2 pour 1000
Rouyn-Noranda	3,3 pour 1000	3,7 pour 1000
Lac-Témiscamingue	1,3 pour 1000	1,9 pour 1000

La durée des hospitalisations est en moyenne de 9 jours en 2004-2005 pour la clientèle régionale et aussi pour celle du Lac-Témiscamingue. Ce séjour moyen est plus long pour la clientèle provenant de Rouyn-Noranda (13 jours) et de la Vallée-de-l'Or (10 jours). Il est plus court pour le territoire des Eskers (8 jours) et surtout pour celui des Aurores-Boréales (4 jours).

Les 109 hospitalisations répertoriées en 2004-2005 pour la clientèle résidant dans la région se répartissent surtout entre les troubles névrotiques (25 %), les troubles de l'adaptation (25 %) et les troubles psychotiques (24 %). Les autres causes relèvent en partie des troubles de la personnalité (6 %) et de symptômes ou troubles spéciaux comme les tics, les conduites alimentaires, les troubles du sommeil, etc. (17 %).



Les petits nombres d'hospitalisations pour chacune des grandes causes ciblées ne permettent pas de dégager des écarts marqués entre les clientèles des territoires de CSSS. Chose certaine, aucun territoire ne connaît une concentration des hospitalisations pour une grande cause.

Référence : Tableaux 6.2 et 6.4 pages 48-49 et 52 du Tableau de bord Jeunes.

6.3 Hospitalisations de la clientèle de 18 à 24 ans pour un diagnostic principal de troubles mentaux

Les données sur les hospitalisations donnent un aperçu des problèmes de santé mentale vécus par les jeunes adultes de 18 à 24 ans. Les causes retenues sont les mêmes que pour la clientèle de moins de 18 ans.

Ensemble des hospitalisations ciblées

En 2004-2005, on dénombre 104 hospitalisations pour des jeunes de 18 à 24 ans qui résident dans la région, soit à peine plus que la moyenne incluant les deux années antérieures : 99.

Parmi les territoires de CSSS, deux ont vu les hospitalisations augmenter de 2002-2003 à 2004-2005 : surtout celui des Eskers (de 20 à 32) et à peine celui des Aurores-Boréales (de 24 à 26).

Ce sont aussi les territoires qui enregistrent les taux les plus élevés par rapport à leur population en 2004-2005 : 14,4 hospitalisations pour 1000 pour les Aurores-Boréales et 14,1 pour les Eskers comparativement à 8,0 pour l'Abitibi-Témiscamingue. Les autres territoires présentent un taux inférieur : 5,9 pour la Vallée-de-l'Or, 5,3 pour le Lac-Témiscamingue et 4,9 pour Rouyn-Noranda. On ne relève aucune hospitalisation au Québec pour un résident de Témiscaming-et-de-Kipawa.

Contrairement aux hospitalisations des moins de 18 ans, celles pour les jeunes de 18 à 24 ans sont plus nombreuses chez les hommes de la région : 10,5 versus 5,4 pour 1000. C'est aussi le cas pour les cinq territoires de CSSS concernés.

La durée moyenne de séjour en 2004-2005 se situe à 16 jours pour la clientèle régionale. Deux territoires de CSSS connaissent un séjour plus long : Lac-Témiscamingue (43 jours) et Vallée-de-l'Or (25 jours). Les hospitalisations ont duré en moyenne 14 jours pour Rouyn-Noranda et les Aurores-Boréales mais seulement 7 jours pour les Eskers.

Principales causes des hospitalisations pour troubles mentaux

La majorité (59 %) des 104 hospitalisations pour des résidents de la région âgés de 18 à 24 ans sont associées à un diagnostic principal de troubles psychotiques en 2004-2005. Viennent ensuite les troubles névrotiques (17 %), les troubles de l'adaptation (12 %) et les troubles de la personnalité (9 %).

En fait, les troubles psychotiques constituent la principale cause d'hospitalisation dans les cinq territoires de CSSS concernés.

Référence : Tableaux 6.3 et 6.4 pages 50-52 du Tableau de bord Jeunes.

7. SERVICES EN DÉPENDANCES

7.1 Services externes spécialisés en dépendances

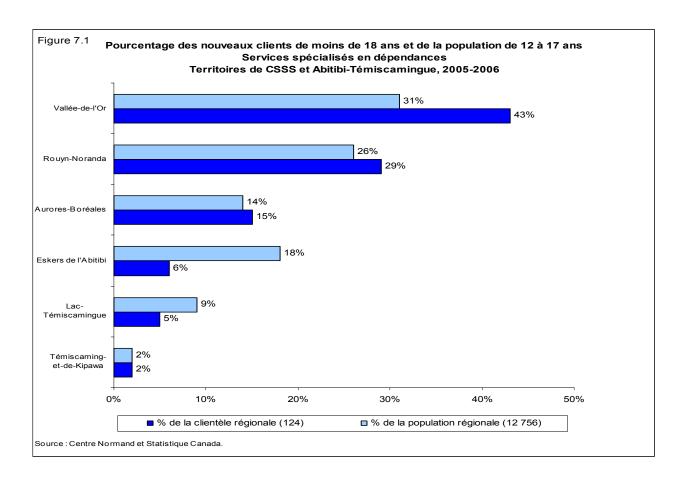
Cette section traite de la clientèle desservie par les services spécialisés en dépendances, c'est-à-dire l'alcoolisme et les autres toxicomanies ainsi que le jeu pathologique. On y distingue la clientèle autochtone sur et hors réserve de la clientèle allochtone.

Clientèle de moins de 18 ans : souvent des garçons pour plus d'un produit psychotrope

Au cours de 2005-2006, le Centre Normand a desservi 124 nouveaux usagers de moins de 18 ans en provenance de la région. Parmi ceux-ci, 9 sont considérés comme des Autochtones hors réserve et 6 comme des Autochtones sur réserve.

En rapportant cette clientèle de 124 usagers sur le nombre de jeunes de 12 à 17 ans estimés comme nécessitant une intervention spécialisée (638 - section 2.4), on obtient un taux de pénétration de 19 %. Ce taux dépasse la cible régionale pour 2006-2007 (11 %) et même celle visée pour 2010 (15 %).

Comme l'indique la figure 7.1, la répartition de la clientèle régionale dans les territoires de CSSS suit grosso modo celle de la population de 12 à 17 ans pour deux territoires : Aurores-Boréales et Témiscaming-et-de-Kipawa. Quant à la Vallée-de-l'Or, elle cumule près de la moitié de la clientèle pour près du tiers de la population. La part de la clientèle est aussi plus élevée à Rouyn-Noranda mais l'écart avec la population est plus faible. Au contraire, la proportion des nouveaux usagers est moindre que celle de la population pour le territoire du Lac-Témiscaminque et surtout pour celui des Eskers.



Plus de la moitié des nouveaux clients allochtones de moins de 18 ans sont des garçons, soit 59 % au niveau régional en 2005-2006. La clientèle masculine est majoritaire dans cinq territoires de CSSS, celui de Rouyn-Noranda faisant exception comme on peut le constater dans le tableau qui suit :

Territoires de CSSS	Garçons	Filles	Sexes réunis
Vallée-de-l'Or	25	15	40
Rouyn-Noranda	15	19	34
Aurores-Boréales	13	5	18
Eskers de l'Abitibi	5	3	8
Lac-Témiscamingue	4	2	6
Témiscaming-et-de-Kipawa	2	1	3

Parmi les 6 nouveaux usagers autochtones sur réserve, 5 sont des garçons. Au contraire, 7 des 9 clients autochtones hors réserve sont des filles.

Le motif de consultation concerne plus d'un produit psychotrope dans la grande majorité des cas : 74 % des nouveaux clients allochtones de la région en 2005-2006. Les drogues illégales sont ciblées pour les autres. Seul le territoire du Lac-Témiscamingue déroge à la tendance régionale car ses six clients sont desservis spécifiquement pour la consommation de drogues illégales.

Les clients autochtones hors réserve sont plus souvent desservis pour la consommation de plus d'un produit psychotrope (7 sur 9). Parmi les six nouveaux usagers autochtones sur réserve, trois ont plus d'un produit psychotrope comme motif de consultation, deux des drogues illégales et un l'alcool.

Clientèle de 18 à 24 ans : souvent des hommes pour plus d'un produit psychotrope

Au cours de 2005-2006, le Centre Normand a desservi 109 nouveaux clients âgés de 18 à 24 ans en provenance de l'Abitibi-Témiscamingue. Parmi eux, 5 sont considérés comme des Autochtones hors réserve et 3 comme des Autochtones sur réserve.

La clientèle allochtone se distribue à peu près comme la population du même âge dans trois territoires de CSSS: Eskers (17 % versus 18 %), Lac-Témiscamingue (7 % versus 9 %), Témiscaming-et-de-Kipawa (1 % versus 2 %).

La part de la clientèle est plus grande que la population dans la Vallée-de-l'Or (32 % versus 29 %) et surtout dans le territoire des Aurores-Boréales (26 % versus 14 %). C'est nettement le contraire à Rouyn-Noranda (17 % versus 28 %).

La majorité des nouveaux usagers allochtones de 18 à 24 ans sont des hommes, soit 70 % sur le plan régional en 2005-2006. On observe cette tendance dans cinq territoires de CSSS, celui de Témiscaming-et-de Kipawa faisant exception.

Territoires de CSSS	Hommes	Femmes	Sexes réunis
Vallée-de-l'Or	20	9	29
Aurores-Boréales	21	7	28
Rouyn-Noranda	11	8	19
Eskers de l'Abitibi	13	4	17
Lac-Témiscamingue	6	1	7
Témiscaming-et-de-Kipawa	0	1	1

Les nouveaux clients autochtones sont plus souvent de sexe féminin : 4 des 5 usagers hors réserve et 2 des 3 usagers sur réserve.

Le motif de consultation réfère à plus d'un produit psychotrope pour 59 % de la clientèle allochtone de la région et aux drogues illégales pour 27 % de celle-ci. Les autres motifs invoqués sont l'alcool (9 %), le jeu pathologique (4 %) et les médicaments (1 %) en 2005-2006. Les deux principaux motifs de consultation enregistrés au niveau régional le sont aussi dans les six territoires de CSSS.

La clientèle autochtone est souvent desservie pour la consommation de plus d'un produit psychotrope. C'est le cas pour les 3 nouveaux usagers sur réserve et pour 3 des 5 usagers hors réserve. Les deux autres clients hors réserve ont consulté l'un, pour sa consommation de droques illégales et l'autre, pour sa consommation d'alcool.

Référence : Tableaux 7.1 et 7.2 pages 56 à 60 du Tableau de bord Jeunes (Une erreur s'est glissée dans le tableau 7.2.2 pour le motif de consultation « Alcool » de la clientèle autochtone hors réserve : au lieu de 0, il y a 1 cliente pour le territoire du CSSS Les Eskers de l'Abitibi).

7.2 Hospitalisations pour un diagnostic principal associé à une toxicomanie

Rappelons, comme au début de la section 6.2, qu'il s'agit de données sur les hospitalisations pour les résidents des territoires de CSSS de la région peu importe leur lieu d'hospitalisation au Québec. Les diagnostics principaux associés à une toxicomanie se réfèrent aux codes suivants de la classification internationale des maladies (9e révision): 291, 292, 303, 304 et 305. Il est à noter que les hospitalisations hors Québec ne sont pas considérées, ce qui peut induire une sous-estimation plus particulièrement pour les territoires de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue.

Clientèle de 12 à 17 ans

Au cours de l'année 2004-2005, on dénombre 9 hospitalisations avec un diagnostic principal concernant une toxicomanie pour des résidents de l'Abitibi-Témiscamingue âgés de 12 à 17 ans. Le taux qui en résulte par rapport à la population est d'une hospitalisation pour 1000.

Les hospitalisations se répartissent ainsi selon les territoires de CSSS: 4 pour les Eskers, 2 pour la Vallée-de-l'Or, 2 pour les Aurores-Boréales et 1 pour Rouyn-Noranda. Aucune ne concerne un résident des territoires du Lac-Témiscamingue ou de Témiscaming-et-de-Kipawa.

Parmi les 9 hospitalisations, 5 sont attribuées à des garçons et 4 à des filles.

La cause principale des hospitalisations se réfère aux trois diagnostics suivants :

- 5 pour une pharmacodépendance,
- 3 pour l'abus de droques par une personne non dépendante,
- ♣ 1 pour une psychose due aux drogues.

Clientèle de 18 à 24 ans

Les hospitalisations sont plus nombreuses pour les jeunes de 18 à 24 ans : 27 en 2004-2005 pour la région, soit un taux de 2 pour 1000.

Parmi les territoires de CSSS, les Aurores-Boréales récoltent le plus grand nombre d'hospitalisations (10) et le taux le plus élevé (5,5 pour 1000). Suivent en ordre décroissant :

Les Eskers avec 9 cas et un taux de 4 pour 1000,
 la Vallée-de-l'Or avec 5 cas et un taux de 1,3 pour 1000,
 Rouyn-Noranda avec 2 cas et un taux de 0,5 pour 1000,

le Lac-Témiscamingue avec 1 cas et un taux de 0,9 pour 1000.

La majorité des hospitalisations concernent des hommes, soit 21 des 27 provenant de l'ensemble de la région.

Le diagnostic principal le plus souvent invoqué pour la région réfère à une pharmacodépendance (12 cas), suivie de l'abus de drogues par une personne non dépendante (7 cas). Viennent ensuite : le syndrome de dépendance alcoolique (5 cas), la psychose due aux drogues (2 cas) et la psychose due à l'alcool (1 cas).

Les deux premières causes sont les plus souvent relevées dans les cinq territoires de CSSS concernés, celui de Témiscaming-et-de-Kipawa ne connaissant aucune hospitalisation au Québec en 2004-2005.

Référence : Tableaux 7.3 et 7.4 pages 61 à 63 du Tableau de bord Jeunes.

8. RESSOURCES HUMAINES

La consommation des services dépend en bonne partie des ressources humaines disponibles. Cette section les aborde en termes de postes équivalents à temps complet (ETC).

8.1 Ressources humaines en CLSC auprès des jeunes en difficulté et de leurs proches

Les ressources humaines dont les coûts font partie du contour financier du programme Jeunes en difficulté comprennent les intervenants psychosociaux (travailleurs sociaux, agents de relations humaines, etc.) et les éducateurs.

Pour estimer le nombre minimal requis en termes de postes ETC, nous utilisons les ratios déterminés dans l'offre minimale de services de base en CLSC aux familles, aux enfants et aux jeunes produite par l'association provinciale des établissements concernés en 2001. Il est à noter que ces ratios ne s'appliquent pas aux populations des communautés autochtones.

Intervenants psychosociaux

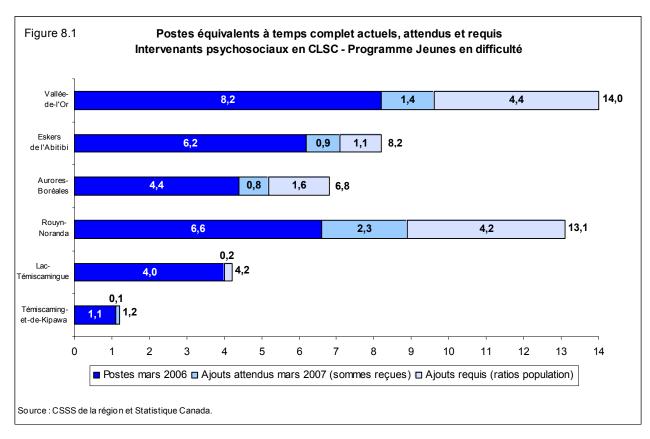
Au 31 mars 2006, l'Abitibi-Témiscamingue compte 30,5 postes ETC d'intervenants psychosociaux en CLSC qui desservent les enfants en difficulté et leur famille, y compris les intervenants en milieu scolaire et les éducateurs auprès de la clientèle de 5 à 17 ans au CSSS de la Vallée-de-l'Or.

Avec les ajouts financiers consentis aux CSSS de la région pour ce programme au cours des dernières années et sans compter les investissements qui seront annualisés en 2007-2008, le nombre de postes attendus serait de 36 en mars 2007, soit 5,5 de plus qu'en 2006.

Le minimum requis pour les intervenants psychosociaux de première ligne serait de :

- ♣ 1,19 pour 1000 enfants de 0 à 4 ans.
- 🚣 时 1,62 pour 1000 enfants de 5 à 11 ans,
- ♣ 1,62 pour 1000 jeunes de 12 à 17 ans.

En appliquant ces taux à la population régionale, on obtient 47,6 postes ETC. L'écart avec le nombre de postes au 31 mars 2006 est de 17,1. En supposant que les 5,5 postes attendus seront réellement comblés au 31 mars 2007, le manque diminuerait à 11,6.



La figure 8.1 illustre la répartition des postes actuels, des ajouts attendus en 2007 et des écarts avec les postes requis pour chacun des CSSS. Pour rejoindre le minimum requis, le CSSS de Rouyn-Noranda devrait doubler le nombre de postes actuels (de 6,6 à 13,1). L'écart représente environ 25 % à 40 % des postes actuels dans trois CSSS: Vallée-de-l'Or (5,8 postes), Aurores-Boréales (2,4 postes) et Les Eskers de l'Abitibi (2,0 postes). La différence se réduit à moins de 10 % pour les CSSS Lac-Témiscamingue (0,2 poste) et Témiscaming-et-de-Kipawa (0,1 poste).

Éducateurs

Au 31 mars 2006, la région dispose de 2,4 postes ETC d'éducateurs desservant la clientèle de moins de cinq ans. Ceci, sans compter les intervenants rémunérés à partir de la subvention fédérale du Programme d'action communautaire auprès des enfants (PACE): 0,8 poste ETC au CSSS du Lac-Témiscaminque et 0,5 au CSSS des Aurores-Boréales.

Le minimum requis pour l'Abitibi-Témiscamingue serait de 7,4 postes selon un ratio de 1,05 pour 1000. L'écart à combler représente donc 5 postes, soit plus du double des ressources actuelles.

Le portrait des postes dans les CSSS est le suivant :

↓ Vallée-de-l'Or aucun en 2006 et 2,2 à combler;

A Rouyn-Noranda 0,8 en 2006 et 1,1 à combler;

♣ Aurores-Boréales 0,6 en 2006 (sans compter 0,5 - PACE) et 0,6 à combler;

Eskers de l'Abitibi
0,8 en 2006 et 0,5 à combler;

♣ Lac-Témiscamingue 0,2 en 2006 (sans compter 0,8 - PACE) et 0,5 à combler;

🦊 Témiscaming-et-de-Kipawa 📉 aucun en 2006 et 0,2 à combler.

Référence : Tableau 8.1 page 67 du Tableau de bord Jeunes.

8.2 Intervenants non médicaux des services de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans

Au 31 mars 2006, la région compte 12,6 postes ETC pour les services de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans, en excluant les médecins.

Comme on l'a déjà mentionné à la section 6.1, il est difficile de distinguer les niveaux de services puisque les ressources sont souvent regroupées dans une clinique de centre hospitalier. Dans ces circonstances, la deuxième ligne fait actuellement référence au suivi conjoint par un intervenant et un médecin spécialisé en santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre ou médecin avec pratique exclusive). La répartition des postes représente donc une estimation à partir du temps consacré aux deux niveaux de traitement.

Le plan d'action ministériel évalue qu'une population de 100 000 habitants (de tout âge) devrait disposer de 6 intervenants pour les services de première ligne et de 4,5 pour les services de deuxième ligne auprès des moins de 18 ans. Le mode de calcul de ces taux a prêté à confusion et a fait en sorte de surestimer quelque peu les postes requis dans le tableau 8.2 du Tableau de bord Jeunes. Nous rectifions ces résultats dans les tableaux qui suivent.

Ressources estimées pour la première ligne de services

Selon les estimations des CSSS, le nombre d'intervenants dévolus aux services de première ligne en santé mentale totaliserait 7,7 postes ETC pour la région en mars 2006. Les postes requis seraient de l'ordre de 8,8, ce qui laisse apparaître un manque de 1,1 poste.

Territoires de CSSS	Postes actuels	Postes requis	Écart
Lac-Témiscamingue	2,0	0,8	1,2
Rouyn-Noranda	1,9	2,4	-0,5
Aurores-Boréales	1,5	1,3	0,2
Eskers de l'Abitibi	1,5	1,5	0,0
Vallée-de-l'Or	0,7	2,6	-1,9
Témiscaming-et-de-Kipawa	0,1	0,2	-0,1
	du CSSS Lac-Témiscaminaue		

Avant de commenter ces données, il faut prendre connaissance de celles pour les services de deuxième ligne.

Ressources estimées pour la deuxième ligne de services

Au total en mars 2006, 4,9 postes ETC seraient dévolus aux services de deuxième ligne dans la région alors que 6,6 seraient requis. Il en résulte un manque de 1,7 poste.

Le tableau qui suit présente le portrait dans chacun des territoires de CSSS :

Territoires de CSSS	Postes actuels	Postes requis	Écart
Lac-Témiscamingue	0,6	0,6	0,0
Rouyn-Noranda	1,0	1,8	-0,8
Aurores-Boréales	0,5	1,0	-0,5
Eskers de l'Abitibi	0,6	1,1	-0,5
Vallée-de-l'Or	2,1	1,9	0,2
Témiscaming-et-de-Kipawa	0,1	0,2	-0,1

du CSSS Lac-Témiscamingue

En analysant simultanément les postes recensés en 2006 pour la première et la deuxième ligne de services, on constate que :

- les CSSS de Rouyn-Noranda et de Témiscaming-et-de-Kipawa ont des écarts à combler pour les deux lignes de services;
- ♣ les CSSS des Aurores-Boréales et Les Eskers de l'Abitibi présentent un manque en deuxième ligne qui n'est pas compensé complètement par les postes en première ligne;
- ♣ le CSSS de la Vallée-de-l'Or connaît un manque en première ligne qui n'est résorbé que partiellement par les postes en deuxième ligne;
- 4 le CSSS du Lac-Témiscamingue dépasse le nombre de postes requis en première ligne.

8.3 Intervenants des services externes de deuxième ligne pour les enfants et les jeunes en difficulté

Cette section présente les intervenants dédiés à des services spécialisés (de deuxième ligne) assurés en milieu externe dans les territoires de CSSS auprès des enfants et des jeunes en difficulté. Le portrait date du 31 mars 2006. Dans notre analyse, nous ciblons la répartition des postes ETC dédiés à la Loi sur la protection de la jeunesse et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. La réadaptation et le suivi auprès des familles d'accueil seront analysés ultérieurement quand des données concernant les clientèles seront disponibles par territoire de CSSS.

Les ressources humaines dévolues aux Autochtones sur réserve sont partagées pour l'Ouest de la région, incluant les communautés des territoires de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue, et pour l'Est de la région, soit les communautés des territoires de la Vallée-de-l'Or et des Eskers.

Il est à noter que le bassin de desserte du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue dépasse les limites régionales pour englober les territoires de CSSS de Quévillon, Matagami ainsi que les localités de Valcanton et Villebois (au nord du territoire des Aurores-Boréales).

Postes pour l'évaluation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse

Le centre jeunesse dispose de 12,4 postes ETC pour l'évaluation et l'orientation en protection de la jeunesse auprès de la clientèle allochtone et autochtone hors réserve. Làdessus, 2 postes sont de niveau régional.

Dans les territoires de CSSS, on retrouve :

- 🔱 🔰 3 postes pour la Vallée-de-l'Or et Quévillon,
- 2 postes pour Rouyn-Noranda, 2 pour les territoires des Eskers et de Matagami,
 2 pour le territoire des Aurores-Boréales et les localités au nord de celui-ci,
- 4 1,4 poste pour le territoire du Lac-Témiscamingue.

Il est à noter que le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa est desservi par un intervenant polyvalent (multiprogrammes).

Toutes proportions gardées, la répartition des ressources humaines à l'intérieur de la région suit la distribution des populations de moins de 18 ans : de 0,2 à 0,5 pour 1000 selon les territoires.

Quant aux communautés autochtones, celles de l'Est sont desservies par 3 postes et celles de l'Ouest par 0,8 poste. Le taux qui en résulte est respectivement de 3,2 et de 2,1 pour

1000. Ces taux plus élevés que chez le reste de la population sont associés à l'ampleur des taux de signalements (sections 4.1 à 4.3).

Postes pour la prise en charge de la clientèle en protection de la jeunesse

Le centre jeunesse recense 28,8 postes ETC pour la prise en charge de la clientèle allochtone et autochtone hors réserve.

Ces postes se répartissent de la façon suivante dans les territoires de CSSS :

- 👆 10 pour la Vallée-de-l'Or et Quévillon,
- 🚣 7 pour Rouyn-Noranda,
- 🖊 🧈 5 pour Les Eskers et Matagami,
- 4 pour les Aurores-Boréales (incluant Valcanton et Villebois),
- 2,8 pour le Lac-Témiscamingue.

Ici encore, les taux sont semblables d'un territoire à l'autre : 0.8 à 1.0 pour 1000 enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Le suivi de la clientèle autochtone sur réserve mobilise 16 postes pour l'Est de la région et 1,8 pour l'Ouest. C'est donc dire que le taux de desserte de la population est de 17 pour 1000 dans l'Est et de 5 pour 1000 dans l'Ouest. Ceci, en lien avec l'importance de la clientèle relevée sur le territoire de la Vallée-de-l'Or (section 4.4).

Intervenants pour la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Le centre jeunesse fait des interventions dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents à l'aide de 6,4 postes ETC auprès de la clientèle allochtone et autochtone hors réserve.

Les territoires de la Vallée-de-l'Or (incluant Quévillon) et de Rouyn-Noranda disposent de 2 postes chacun. Ceux des Eskers (incluant Matagami) et des Aurores-Boréales sont desservis avec un poste chacun alors que celui du Lac-Témiscamingue l'est avec 0,4 poste.

Chez les autochtones sur réserve, les communautés de l'Est ont un intervenant attitré spécifiquement à cette loi, ce qui n'est pas le cas dans l'Ouest.

Référence : Tableau 8.3 pages 69-70 du Tableau de bord Jeunes.

8.4 Ressources humaines des services spécialisés en dépendances pour les jeunes

Le Centre Normand assure les services spécialisés en dépendances auprès des jeunes de moins de 18 ans avec 4,2 postes ETC au 31 mars 2006.

Les territoires de CSSS de la Vallée-de-l'Or, de Rouyn-Noranda et des Eskers disposent chacun d'un poste, ceux des Aurores-Boréales et du Lac-Témiscamingue ont chacun 0,6 poste.

Soulignons qu'à cette date, 0,1 poste n'est pas comblé pour le territoire de Témiscaminget-de-Kipawa et également 0,1 poste pour la Vallée-de-l'Or.

Par rapport à la population de 12 à 17 ans, les taux de desserte varient peu dans les territoires de CSSS: de 0,3 pour 1000 (Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or, Aurores-Boréales) à 0,4 pour 1000 (Eskers de l'Abitibi) et à 0,5 pour 1000 (Lac-Témiscamingue).

Référence : Tableau 8.4 page 71 du Tableau de bord Jeunes.

9. RESSOURCES FINANCIÈRES

Cette section aborde brièvement les ressources financières attribuées au programme Jeunes en difficulté et aux services externes de santé mentale pour la clientèle de moins de 18 ans. Ce n'est donc pas un portrait complet du financement de la consommation des services ciblés dans ce document.

9.1 Financement du programme Jeunes en difficulté

Estimation des coûts en 2004-2005

L'estimation des coûts nets par programme calculés en 2004-2005 attribue près de 18 millions de dollars au programme Jeunes en difficulté et ce, en excluant les primes de disparités régionales versées au personnel travaillant dans les territoires de CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et du Lac-Témiscamingue.

Les services de deuxième ligne mobilisent près de 81 % de cette somme : 11,8 millions de dollars au centre jeunesse, 2,2 au Centre de réadaptation La Maison et 0,5 à l'organisme Liaison-Justice, soit un total de 14,5 millions de dollars.

Au total, 2,5 millions de dollars sont estimés pour les services de première ligne dans les CSSS, ce qui représente 14 % du financement total pour le programme dans la région.

Ces coûts se distribuent de la façon suivante dans les établissements selon la population allochtone et autochtone hors réserve :

- 4 33 % dans la Vallée-de-l'Or pour 29 % de la population,
- 🜲 💮 25 % à Rouyn-Noranda pour 27 % de la population,
- 4 16 % aux Eskers de l'Abitibi pour 17 % de la population,
- 🜲 💮 13 % aux Aurores-Boréales pour 14 % de la population,
- 4 10 % au Lac-Témiscamingue pour 9 % de la population,
- → 3 % à Témiscaming-et-de-Kipawa pour 3 % de la population.

Enfin, les organismes communautaires autres que Liaison-Justice comme les maisons de jeunes, le travail de rue, les associations Grands frères et Grandes sœurs, etc., cumulent près d'un million de dollars, soit près de 6 % du financement estimé pour le programme. Cette somme se répartit comme suit dans les territoires de CSSS:

- 34 % Vallée-de-l'Or.
- 4 21 % Rouyn-Noranda,
- 🚣 13 % Aurores-Boréales,
- 13 % Lac-Témiscamingue,

- 12 % Eskers de l'Abitibi,
- ♣ 7 % Témiscaming-et-de-Kipawa.

Crédits additionnels pour les services de première ligne

Les crédits additionnels pour les services de première ligne du programme entre 2002-2003 et 2006-2007 totalisent 765 611 \$ pour la région. Leur distribution par CSSS a été faite en tenant compte de la population de moins de 18 ans, des signalements reçus et du ratio minimal de postes psychosociaux requis (section 8.1). Voici les pourcentages qui en résultent pour chaque CSSS:

4	Vallée-de-l'Or	38 %
4	Rouyn-Noranda	23 %
4	Aurores-Boréales	14 %
4	Eskers de l'Abitibi	13 %
4	Lac-Témiscamingue	9 %
4	Témiscaming-et-de-Kipawa	3 %

Les crédits annoncés en 2006-2007 et qui seront annualisés en 2007-2008 sont de 501 914 \$ pour la région. Cette somme a été répartie selon la population allochtone et autochtone hors réserve ainsi que les signalements reçus au cours des trois dernières années, en incluant les primes de disparités régionales pour les CSSS du Témiscamingue.

Les résultats donnent les proportions suivantes selon les CSSS :

4	Vallée-de-l'Or	34 %
4	Rouyn-Noranda	22 %
4	Eskers de l'Abitibi	16 %
4	Aurores-Boréales	14 %
4	Lac-Témiscamingue	11 %
4	Témiscaming-et-de-Kipawa	3 %

Référence : Tableau 9.1 page 75 du Tableau de bord Jeunes.

9.2 Estimation des coûts pour les services externes de santé mentale

L'estimation des coûts pour les services externes de santé mentale auprès de la clientèle de moins de 18 ans en 2005-2006 suit la tendance observée pour les postes en place au 31 mars 2006 (section 8.2).

La région consacre environ 900 000 \$ à ces services dont 63 % à la première ligne, ce qui se rapproche des 70 % visés par le plan d'action ministériel. Rappelons toutefois que la distinction des niveaux de services reste à préciser sur le plan clinique et que cela pourra modifier la répartition des ressources.

La distribution de cette somme selon les territoires de CSSS est la suivante en référence à la population de moins de 18 ans (incluant les Autochtones sur réserve) :

4	Rouyn-Noranda	23 % pour 26 % de la population,
4	Lac-Témiscamingue	23 % pour 9 % de la population,
4	Vallée-de-l'Or	19 % pour 30 % de la population,
4	Eskers de l'Abitibi	18 % pour 17 % de la population,
4	Aurores-Boréales	15 % pour 14 % de la population,
4	Témiscaming-et-de-Kipawa	2 % pour 3 % de la population.

Notons qu'au CSSS du Lac-Témiscamingue, l'intégration des services psychosociaux pour les jeunes ne permet pas de bien distinguer les ressources humaines entre les programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale et Services généraux. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Soulignons aussi que le CSSS de la Vallée-de-l'Or dessert des clients en provenance d'autres territoires quand ils sont placés dans les ressources internes du centre jeunesse à Val-d'Or. Les coûts estimés pour ces clients sont rapportés aux territoires concernés, soit Rouyn-Noranda, Eskers et Aurores-Boréales. Par ailleurs, les coûts identifiés pour le territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa sont financés par le CSSS Lac-Témiscaminque.

Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses relevées pour la clientèle de la région Nord-du-Québec par le CSSS des Aurores-Boréales et le CSSS de la Vallée-de-l'Or.

Référence : Tableau 9.2 page 76 du Tableau de bord Jeunes.

CONCLUSION

Ce portrait de consommation des services dédiés aux enfants, aux jeunes et à leur famille pour les programmes Jeunes en difficulté, Santé mentale et Dépendances s'inscrit en continuité avec ceux produits dans le *Plan régional d'organisation des services enfance, jeunesse, famille* (2002) et par la suite : *Adaptation sociale et santé mentale des moins de 25 ans - Clientèle, services et ressources* (synthèses par municipalité régionale de comté en 2004).

Cette analyse se veut un outil mis à la disposition des dispensateurs de services pour les aider notamment à élaborer l'offre de services dans le cadre des projets cliniques et plus largement pour alimenter la réflexion quant à l'organisation des services sur les territoires de CSSS et au niveau régional.

En termes de suivi, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue prévoit mettre à jour les indicateurs, les modifier ou les remplacer, s'il y a lieu, et en ajouter quand les données seront disponibles, par exemple pour les placements en ressources de type familial, intermédiaires et internes au centre jeunesse. En outre, nous tenterons de mieux cerner les comparaisons judicieuses avec les données québécoises.